

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014008

Signataire : CF-MM

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Maria MERCADER Y PUIG

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Santé et bien-être du Marcreux/A.S.V. d'Aubervilliers/Bien-être psychique du jeune enfant - exercice 2014.

EXPOSE :

La Commune d'Aubervilliers développe depuis 2001 des actions de santé publique notamment dans le cadre de divers projets liés aux Ateliers Santé Ville.

Elles ont pour objectifs de favoriser l'accès aux soins et à la prévention et de faciliter la mise en œuvre de projets collectifs d'intervention autour des questions de santé, au niveau de l'enfance, de l'adolescence et de la famille.

La direction de la santé publique d'Aubervilliers s'inscrit pleinement dans la promotion de la santé mentale et de la santé communautaire en développant des axes autour des questions d'accès aux soins, de prévention, d'égalité en matière de santé et de démographie médicale.

Pour la réalisation de ce programme, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) peut attribuer à la Commune d'Aubervilliers, au titre de 2014, une subvention de 110.000 € dans le cadre du CUCS et répartie comme suit :

- 42.500 € pour le projet « Santé et bien-être des habitants du quartier du Marcreux »,
- 35.000 € pour l'action « Ateliers santé ville »,
- 32.500 € pour la « Promotion du bien-être psychique du jeune enfant (0-3 ans) aux quartiers Paul Bert et Quatre-Chemins».

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 110.000 € et à signer la convention correspondant à ce programme.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 44

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 SEPTEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Daniëlle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

| | | |
|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------|
| M. KAMALA Kilani | Représenté par : | Mme DERKAOUI Meriem |
| M. MONINO Jean-François | Représenté par : | M. DAGUET Anthony |
| M. RUER Marc | Représenté par : | M. WOHLGROTH Antoine |
| M. PLEE Eric, | Représenté par : | M. ROZENBERG Silvère |
| M. HAMDANE Bouchra | Représentée par : | M. RACHEDI Hakim |
| M. HAFIDI Abderrahim | Représenté par : | M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259 |
| Mme VALLY Sophie | Représentée par : | Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284 |

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2014008

Signataire : CF-MM

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances - Santé et bien-être du Marcreux/A.S.V. d'Aubervilliers/Bien-être psychique du jeune enfant - exercice 2014.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années, notamment à travers les activités de la Direction de la Santé publique, un programme d'actions dans le cadre des Ateliers Santé Ville,

Considérant les actions nouvelles ou à reconduire en 2014 dans le cadre de ce programme,

Considérant le projet de convention avec l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) pour la poursuite de ces actions en 2014 au titre du CUCS 2014,

Considérant que l'ACSE peut apporter un soutien financier à hauteur de 110.000 € au titre de l'année 2014,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE), pour l'exercice 2014 et au titre du CUCS, une subvention d'un montant de 110.000 € dans le cadre d'actions de santé publique et répartie comme suit :

- 42.500 € pour le projet « Santé et bien-être des habitants du quartier du Marcreux »,
- 35 .000 € pour l'action « Ateliers santé ville »,
- 32.500 € pour la « Promotion du bien-être psychique du jeune enfant (0-3 ans) aux quartiers Paul Bert et Quatre-Chemins».